



Convocation seat et tgi pour enfant mineur

Par **Luchon**, le **14/12/2009** à **17:37**

Bonjour,

Mon fils mineur, 16 ans, a été arrêté pour avoir démonté un panneau de la ville. Il n'a pas fait de garde à vue mais est convoqué devant le SEAT (Service Educatif Auprès du Tribunal) puis devant le Tribunal de Grande Instance (pour rappel à la loi). Un procès verbal a été dressé contre lui pour vol simple et la ville a porté plainte.

Comment se déroule exactement le rendez-vous au SEAT et que risque t-il vraiment du fait que la ville ait porté plainte ? Ai-je besoin d'un avocat ? Aura t-il un casier ?

Merci par avance pour votre aide.